



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 60768

## Texte de la question

M. Loïc Bouvard a pris connaissance avec intérêt de la réponse à la question écrite n° 53428 de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, publiée au Journal officiel du 8 janvier dernier, faisant état des travaux d'une commission sur les conditions dans lesquelles le bénéfice de la campagne double pourrait être accordé à certains vétérans des conflits d'Afrique du Nord. Il lui demande en conséquence s'il peut lui donner des indications sur les premières conclusions de ces travaux et s'il envisage, pour y donner suite, de soumettre ces conclusions à une instance de concertation comprenant, outre les fonctionnaires des ministères intéressés, des parlementaires et les représentants des associations d'anciens combattants.

## Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants a souhaité mettre en place une commission bipartite, composée de représentants d'associations de fonctionnaires du monde combattant et de représentants de l'administration, qui examine les conditions dans lesquelles certains vétérans pourraient bénéficier des bonifications de campagne double. Toutefois, la difficulté est grande pour déterminer les situations qui pourraient être prises en compte dans ce cadre. La réflexion est par conséquent toujours en cours.

## Données clés

**Auteur :** [M. Loïc Bouvard](#)

**Circonscription :** Morbihan (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 60768

**Rubrique :** Retraites : fonctionnaires civils et militaires

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** anciens combattants

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 mai 2001, page 2663

**Réponse publiée le :** 27 août 2001, page 4857